

Objet : Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans les fonctions de maître de religion et professeur de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française (année 2010-2011).

Réseaux : Communauté française – Hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, Universités

Niveaux et services : enseignement plein exercice obligatoire (ordinaire et spécialisé)

Période :

Aux chefs des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française ;

Aux Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles organisées et subventionnées par la Communauté française ;

A Messieurs les Recteurs des Universités.

Pour information :

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement ;

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ;

Aux inspecteurs des cours de religion ;

Aux syndicats du personnel enseignant.

	Administration		AGPE
<u>Destinataire</u>	Enseignement obligatoire		Réseau organisé par la Communauté française
<u>Contact</u>	Mme M. HULLY	Tel. 02/413.23.78	
<u>Document à renvoyer</u>			
<u>Date limite d'envoi</u>			
<u>Objet</u>			

Renvoi (s) : Nombre de pages : 8 Mots clés :	- annexe :
---	-------------------

Aux chefs des établissements d'enseignement
de la Communauté française.

Bruxelles, le 11 janvier 2010

Réf : 02/MH/APPELTMPREL

OBJET Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans les fonctions de maître de religion et professeur de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, en annexe, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 11 janvier 2010 contenant les instructions relatives à l'introduction des demandes de désignation à titre temporaire, comme maître ou professeur de religion, dans l'enseignement organisé par la Communauté française, pour l'année scolaire 2010-2011, conformément aux dispositions de l'article 5bis de l'arrêté royal du 25 octobre 1971.

Je vous saurais gré de bien vouloir **attirer la particulière attention des enseignants** de votre établissement qui sont **désignés actuellement** dans l'une de ces fonctions précitées, **sur la nécessité d'introduire leur candidature, même s'ils l'ont déjà fait antérieurement. Néanmoins, les maîtres ou professeurs de religion nommés dans une fonction à prestations complètes ou incomplètes ne peuvent évidemment plus postuler dans cette même fonction**, mais ils doivent le faire s'ils souhaitent aussi enseigner dans une autre fonction.

Les demandes doivent être introduites, sous peine de nullité, par envoi recommandé à la poste, le **31 janvier 2010 au plus tard** (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la Carrière
Bd Léopold II, 44 (3ème étage - bureau 3E317) à 1080 BRUXELLES.

Je vous invite à communiquer la copie ci-jointe de l'appel aux candidats aux membres du personnel de votre établissement. Je vous signale en outre que l'avis qui est publié au Moniteur belge du 11 janvier 2010 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple indication fournie aux chefs des établissements d'enseignement de la Communauté française et n'a donc aucun caractère officiel.

Les différents formulaires à remplir par les candidats ne sont pas fournis sous forme de papier, mais seront accessibles par téléchargement (www.adm.cfwb.be). Ils **doivent être insérés dans l'enveloppe bleue - spécifique aux fonctions de religion** - disponible dans les centres de distribution. En outre, chaque établissement scolaire du réseau de la Communauté française est mis en possession de quelques enveloppes bleues réservées à l'usage de ses enseignants concernés. Si une difficulté technique d'accessibilité aux documents survenait, les candidats peuvent téléphoner à l'un des deux numéros repris ci-dessous.

Je vous remercie à l'avance de votre mobilisation à ce propos.

Le Directeur général,

Bernard GORET.

P.S. Pour tout renseignement complémentaire, téléphonez à l'un des deux numéros 02/413.23.78 - 02/413.23.79 ou communiquez par internet à l'adresse électronique monique.hully@cfwb.be

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans les fonctions de maître de religion et professeur de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements de l'enseignement organisé par la Communauté française.

* * *

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, le Gouvernement fera appel à des candidats à une désignation à titre temporaire pour les besoins de l'enseignement organisé par la Communauté française.

Cet appel s'adresse exclusivement aux personnes désireuses d'introduire leur candidature à une ou plusieurs fonctions figurant au tableau repris ci-après et d'exercer effectivement leur(s) fonction(s) au cours de l'année scolaire 2010-2011 dans l'enseignement organisé par la Communauté française.

Les candidats qui ont fait l'objet d'une (de) désignation(s) à titre temporaire antérieurement au présent appel doivent à nouveau poser leur candidature. Néanmoins, **les maîtres ou professeurs de religion nommés** dans une fonction à prestations complètes ou incomplètes **ne peuvent évidemment plus postuler cette même fonction**, mais ils doivent le faire s'ils souhaitent aussi enseigner dans une autre fonction. (Exemple : Il est inutile qu'un professeur de religion nommé dans le degré secondaire inférieur introduise une candidature de temporaire dans la même fonction, mais s'il souhaite enseigner comme professeur de religion dans le degré secondaire supérieur, il doit postuler cette nouvelle fonction).

I. Fonctions de recrutement à conférer à titre temporaire :

A. Les fonctions à conférer figurent au tableau repris ci-dessous.

A.	<u>Dans l'enseignement primaire</u>
0351.	<i>Maître de religion catholique</i>
0352.	<i>Maître de religion islamique</i>
0353.	<i>Maître de religion israélite</i>
0354.	<i>Maître de religion orthodoxe</i>
0355.	<i>Maître de religion protestante</i>

B.	<u>Dans l'enseignement secondaire inférieur</u>
0751.	<i>Professeur de religion catholique</i>
0752.	<i>Professeur de religion islamique</i>
0753.	<i>Professeur de religion israélite</i>
0754.	<i>Professeur de religion orthodoxe</i>
0755.	<i>Professeur de religion protestante</i>

C.	<u>Dans l'enseignement secondaire supérieur</u>
1351.	<i>Professeur de religion catholique</i>
1352.	<i>Professeur de religion islamique</i>
1353.	<i>Professeur de religion israélite</i>
1354.	<i>Professeur de religion orthodoxe</i>
1355.	<i>Professeur de religion protestante</i>

II. Nul ne peut être désigné à titre temporaire, s'il ne remplit les conditions suivantes :

1° être Belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, sauf dérogation accordée par le Gouvernement;

2° être de conduite irréprochable;

3° jouir des droits civils et politiques;

4° être porteur du titre requis en rapport avec la(les) fonction(s) à conférer;

5° ne pas faire l'objet d'une suspension disciplinaire, d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française;

Les candidats, nommés ou engagés à titre définitif dans l'enseignement subventionné par la Communauté française, doivent joindre à leur candidature une déclaration sur l'honneur indiquant qu'ils ne font pas l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire ou d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire infligée par leur pouvoir organisateur.

6° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;

7° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par le présent appel aux candidats;

8° ne pas avoir fait l'objet d'un licenciement pour faute grave.

III. Introduction des candidatures :

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

**Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement
de la Communauté française
Direction de la Carrière
Bd. Léopold II, 44 (3ème étage - bureau 3E317)
1080 Bruxelles**

au plus tard le 31 janvier 2010 (la date de la poste faisant foi).

Les candidatures doivent être introduites, sous peine de nullité, sous pli recommandé à la poste.

Le candidat introduit sa demande à l'aide du formulaire « Demande de désignation ».

Le candidat indique à l'endroit prévu à cet effet la(les) zone(s) sollicitée(s).

Les candidats sont invités à se procurer, par téléchargement, les formulaires de demande de désignation et d'état des services et à les compléter. Ensuite, ils les transmettront, par envoi recommandé, accompagnés des autres documents requis, au moyen de l'enveloppe bleue spécifique aux « religions » disponible dans les centres de distribution. Les modalités de cette procédure sont décrites ci-après.

IV. Définition des zones :

- 1 la zone de la Région de Bruxelles-Capitale;
- 2 la zone de la Province du Brabant-Wallon;
- 3 la zone de l'arrondissement administratif de Huy-Waremme;
- 4 la zone de l'arrondissement administratif de Liège;
- 5 la zone de l'arrondissement administratif de Verviers;
- 6 la zone de la Province de Namur;
- 7 la zone de la Province de Luxembourg;
- 8 la zone du Hainaut occidental qui comprend les arrondissements administratifs de Ath, Tournai et Mouscron, ainsi que la commune de Lessines;
- 9 la zone de Mons-Centre qui comprend les arrondissements administratifs de Mons et de Soignies, à l'exception de la commune de Lessines, ainsi que les communes de Manage et de Morlanwelz;
- 10 la zone de Charleroi - Hainaut-Sud qui comprend l'arrondissement administratif de Charleroi, à l'exception de la commune de Manage, et l'arrondissement administratif de Thuin, à l'exception de la commune de Morlanwelz.

V. Comment télécharger et imprimer les formulaires de candidature ?

A partir d'un ordinateur, connecté à Internet et équipé d'une imprimante, il suffit au candidat de télécharger (www.adm.cfwb.be) les formulaires et de les imprimer, en vue de les compléter et de les envoyer au moyen de l'enveloppe bleue requise. Si une difficulté technique d'accessibilité aux documents survenait, le candidat peut téléphoner à l'un des deux numéros suivants : 02/413.23.78 et 02/413.23.79.

VI. Documents à joindre à l'acte de candidature ou à fournir au plus tard pour le 1er mars 2010 :

a) Annuellement lors de l'introduction de chaque candidature

1° **un état des services**, reprenant le détail des prestations effectuées jusqu'au 31 janvier 2010, uniquement dans l'enseignement organisé par la Communauté française (à l'aide du tableau téléchargeable repris à la dernière page du présent appel);

2° **Un extrait du casier judiciaire MODELE 2** - daté de 6 mois maximum - Cf. Titre II 2° ;

3° **La déclaration sur l'honneur uniquement pour les candidats nommés ou engagés à titre définitif dans l'enseignement subventionné** - Cf. Titre II, 5°.

b) Une seule fois lors de l'introduction d'une première candidature

Une copie du (des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis.

Pour les titres délivrés en 2009 ou 2010, cette copie peut être remplacée par une attestation provisoire en tenant lieu. Toutefois, lors de la candidature suivante, la copie du diplôme, brevet ou certificat devra être produite.

VII. Lieux de retrait des enveloppes bleues pour l'introduction des candidatures :

**Du lundi 11 janvier 2010 au vendredi 29 janvier 2010 inclus
chaque jour ouvrable entre 10 h et 12 h et entre 13 h 30 et 15 h 30 :**

- Ministère de la Communauté française, Bd Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles - accueil de l'entrée côté canal-Place Saintelette.
- Athénée royal de Woluwe-Saint-Lambert, rue de l'Athénée royal 75-77 à 1200 Bruxelles.
- Athénée royal "Andrée Thomas", avenue Reine Marie-Henriette 47 à 1190 Bruxelles.
- Athénée royal « Maurice Carême », avenue Henri Lepage 4-6 à 1300 Wavre.
- Athénée royal "Riva Bella", Square Riva Bella à 1420 Braine-l'Alleud.
- Athénée royal Mons-1, rue de l'Athénée 4 à 7000 Mons.
- Athénée royal d'Ath, rue des Récollets 9 à 7800 Ath.
- Athénée royal "Jules Bordet", Boulevard F. Roosevelt 27 à 7060 Soignies.
- Athénée royal « Robert Campin », rue du Château 18 à 7500 Tournai.
- Athénée royal de Mouscron, rue du Midi 15 à 7700 Mouscron.
- Athénée royal « Ernest Solvay », boulevard Devreux 27 à 6000 Charleroi.
- Athénée royal de Chimay, rue des Noailles 3 à 6460 Chimay.
- Athénée royal de Fragnée, rue de Fragnée 73 à 4000 Liège.
- Athénée royal de Huy, Quai d'Arona 5 à 4500 Huy.
- Athénée royal de Waremme, rue Gustave Renier à 4300 Waremme.
- Athénée royal « Thil Lorrain », rue Thil Lorrain 1-3 à 4800 Verviers.
- Institut technique de la Communauté française « Etienne Lenoir », chemin de Weyler 2 à 6700 Arlon.
- Athénée royal Marche-Bomal, avenue de la Toison d'Or, 71 à 6900 Marche-en-Famenne.
- Athénée royal « François Bovesse », rue du Collège 8 à 5000 Namur.
- Athénée royal de Tamines, avenue Président Roosevelt 57 à 5060 Tamines.
- Institut technique de la Communauté française « Centre Ardenne », avenue Herbofin 39 à 6800 Libramont-Chevigny.
- Athénée royal « Adolphe Sax », rue St-Pierre 90 à 5500 Dinant.

RÉSERVE A L'ADMINISTRATION

Compléter le (les) niveau(x) concerné(s) dans l'ordre de préférence de 1 à 3
Le N° 1 est le niveau de préférence.

RELIGIONS	code	primaire	code	sec inférieur	code	sec supérieur
Catholique *	0351		0751		1351	
Islamique *	0352		0752		1352	
Israélite *	0353		0753		1353	
Orthodoxe *	0354		0754		1354	
Protestante *	0355		0755		1355	

(Biffer les mentions inutiles*)

NOM : _____ Prénom : _____
 Sexe : _____ Épouse de : _____
 Nationalité: _____ Date de naissance : _____ Téléphone : _____
 E-Mail (en MAJUSCULES) : _____ GSM : _____

ADRESSE : Rue _____ N° _____ Boîte _____
 N° postal _____ Localité _____ Province _____

Zone(s) sollicitée(s)	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4	ZONE 5	ZONE 6	ZONE 7	ZONE 8	ZONE 9	ZONE 10

Indiquer l'ordre de vos préférences dans la (les) case(s) ci-dessus (exemple ZONE 9 - 1 ZONE 1 - 2 ZONE 5 - 3)

Diplômes(s) obtenus(s) Nature	Délivré par	Année d'obtention

PRECISIONS COMPLEMENTAIRES IMPORTANTES

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010

1) Avez-vous occupé (ou occupez-vous) un emploi dans un établissement scolaire ? **OUI - NON**
 a) dans le réseau de la Communauté française **OUI - NON**
 b) dans un autre réseau d'enseignement ? **OUI - NON**

2) avez-vous été désigné(e) sur base de dérogation aux titres requis (Art 5) ? **OUI - NON**

3) étant candidat temporaire, êtes-vous stagiaire dans une autre fonction ? **OUI - NON**
 si oui, laquelle : _____
 dans quel établissement ? : _____

4) étant candidat temporaire, êtes-vous nommé à titre définitif ? **OUI - NON**
 si oui, dans quelle fonction? : _____
 dans quel établissement ? : _____

5) Acceptez-vous une désignation dans l'enseignement spécialisé ? **OUI - NON**

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

Souhaitez-vous si possible être redésigné(e) dans le même établissement dans lequel vous avez été affecté(e) en 2009-2010? **OUI - NON**

Occupez-vous un emploi en dehors de l'enseignement ? **OUI - NON**

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

Acceptez-vous d'assurer, immédiatement, un remplacement de courte durée ? **OUI - NON**

SERVICES PRESTES EN DEHORS DE L'ENSEIGNEMENT A PARTIR DU 1er SEPTEMBRE 2009

Dénomination complète de l'entreprise publique ou privée	Nature de l'activité ou de la profession	Nombre d'heures hebdomadaires	Date de début et de fin de l'activité

DATE :

signature.....

